


N° 001/PRG/ARMP/CR/DG/2026

Date 15 Septembre 2026

Lettre Circulaire

A l'attention des :

- **Personnes Responsables Des Marchés Publics**
- **Spécialistes en Passation Des Marchés Finex**
- **Assistants en Passation Des Marchés Publics**
- **Membres des Cellules de Passation Des Marchés**

Objet : Constitution et mise à jour de la base de données des acteurs chargés de la passation des marchés publics et PPP.

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du renforcement de la gestion de l'information et de la poursuite du processus de dématérialisation de la commande publique, **l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)** conformément à la vision impulsée par **le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mamadi Doumbouya**, lance une opération de mise à jour et de fiabilisation de sa base de données relative aux acteurs chargés de la commande publique.

Cette opération concerne les personnes responsables des marchés publics (PRMP), Assistants PRMP, Spécialistes en Passation de marchés (SPM), Assistants SPM, Contrôleurs de la DGCM, les experts Unité PPP ainsi que les Chefs de section Prestations Intellectuelles, chefs de section Travaux, chefs de section Fournitures et chefs de section PPP, relevant des cellules de passation de marchés des ministères sectoriels, les Institutions Républicaines,

les Autorités Administratives Indépendantes (AAI), les Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA), les Etablissements Publics à caractère Scientifique (EPS), les sociétés publiques (SP), les collectivités et les programmes et projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers.

À cet effet, un formulaire électronique de collecte et d'enrôlement a été mis en place par l'ARMP afin de centraliser les informations nécessaires et d'assurer leur mise à jour régulière.

L'objectif est de constituer un **Référentiel National ou une Base de données** fiable et actualisé des acteurs de la commande publique.

Les personnes concernées sont invitées à renseigner le formulaire électronique disponible à l'adresse suivante : Enrollementprmp.armpguinee.org.

Période d'enrôlement : **du 16 au 30 septembre 2026.**

L'ARMP compte sur la mobilisation de tous pour la réussite de cette opération, qui s'inscrit dans la transformation numérique et l'amélioration de la gestion de la commande publique en Guinée.


Dr. Mohamed DIALLO


Ampliations :

- PM 1
- MSGPRG 1
- CR 1
- MEFB/DGCMP 2
- Archives 1/5

